COMMISSION VOL MOTEUR

Fiche de Stage : Vol Moteur – Vol sans visibilité

CODE : VM VSV

BUT DU STAGE

- Permettre à des pilotes confirmés ou élèves pilotes de suivre une formation VSV en vue de compléter leur qualification.

POPULATION CONCERNEE

- Ayants Droits et Ouvrants Droits inscrits sur l'Attestation "ACTIV" en état de validité.
- Les ayants droit mineurs sont acceptés à condition d'être accompagnés par une personne responsable majeure en dehors des heures de prise en charge par l'instructeur habilité. Ils ne peuvent en aucun cas participer à un hébergement qui pourrait être proposé dans le cadre du stage.
- Ce stage est réservé aux pilotes n'ayant jamais participé à ce type de stage.
- Pour des raisons pratiques d'organisation (liées notamment à la difficulté de concentrer sur une semaine l'ensemble des vols), ce stage privilégiera dans toute la mesure du possible des pilotes résidant à proximité de la plateforme concernée.

PREREQUIS

- Adhésion ANEG[1] de l'année en cours.
- Age minimum 17 ans.
- Pas de limite d'âge maximum,
- Être pilote avion titulaire du PPL ou élève-pilote en cours de formation.
- Être en possession d'une Licence et d'un Certificat Médical en état de validité.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue du stage, le stagiaire doit :

- Acquérir le savoir-faire et le savoir être qui permettront au stagiaire d'appréhender les risques liés aux situations du VSV.

STRATEGIE PEDAGOGIQUE

Pour atteindre les objectifs pédagogiques prévus dans le stage, la stratégie pédagogique s'appuiera sur :

[1] ANEG : Aéroclub National des Electriciens et Gaziers – Club national de la CCAS regroupant toutes les activités relatives à l'aéronautique et aux activités aériennes. Organisateur des stages.

- Un briefing avant chaque vol,
- Un débriefing à l'issue de chaque vol,
- Des cours théoriques dispensés au sol,
- Chaque Pilote fera 3 heures en Double-commande,
- Une ambiance de convivialité et de stimulation en réunissant dans un même lieu plusieurs pratiquants,
- Un échange entre pratiquants afin de favoriser la progression de l'élève,
- La participation aux vols des autres stagiaires afin de se perfectionner.
- Afin de favoriser la participation des stagiaires à tous les vols le nombre de participants est limité à 3.

EVALUATION

Sans objet

LIEU DU STAGE

- Aéro-club support de la SSA[2] organisatrice.

DUREE DU STAGE

- A priori 3 jours. Compte tenu toutefois de la difficulté à regrouper sur une seule semaine l'ensemble des vols, il est toutefois laissé à l'initiative du responsable la possibilité d'aménager l'organisation du stage en fonction des conditions météorologiques, de la provenance et de la disponibilité des participants.

NOMBRE DE STAGIAIRES

- Limité à 3. A adapter dans le cas de pilotes ne résidant pas à proximité.

ENCADREMENT DU STAGE

- Instructeurs habilités ANEG ou extérieurs.

PRISE EN CHARGE FINANCIERE

- La participation des stagiaires est basée sur 65% des frais techniques (Voir le détail dans la Note explicative).

---oooOOOooo---

[2] SSA : « Section Sports Aériens » - Antenne de l'ANEG et correspondante locale, dépendant des CMCAS.